



Devis d'artisan signé et plus de nouvelle de lui

Par **quinonero aurelie**, le **29/03/2011** à **10:43**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison à rénover l'été dernier. Nous avons choisi un charpentier pour les travaux, nous avons signé le devis et donné un chèque d'environ 30 % du montant total. Depuis plus de nouvelles.

Peut-on choisir un autre charpentier et la restitution de notre chèque ?

Par **JPALMER**, le **29/03/2011** à **21:28**

si sur le devis il est notifié la date de début et fin des travaux et que celle-ci n'est pas respecté, vous pouvez resilier la commande et demander le remboursement des 30%